Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Réaménagement d'une ancienne caserne de pompiers en locaux associatifs et sportifs

Porteur du projet : Commune de Castelsarrasin

Castelsarrasin

Subvention FEADER de 30 000€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 15/07/2021

Au début des années 2020, la commune de Castelsarrasin a décidé de **réhabiliter l'ancienne caserne des pompiers en complexe sportif, dédié principalement aux sports de combat avec un Dojo adapté** car les équipements sportifs existants étaient sous-dimensionnés pour répondre aux besoins.

En effet, les deux gymnases existants à Castelsarrasin (gymnase Flamens et gymnase des Fontaines) sont utilisés par deux collèges, un lycée général, un lycée professionnel (plus de 2 600 élèves au total) et 20 associations sportives utilisatrices comptant 1 880 adhérents. Un seul de ces deux gymnases disposait d'une salle adaptée aux sports de combat, par ailleurs utilisée essentiellement par les scolaires pour les pratiques sportives nécessitant des tapis de sol. De plus, le nombre de licenciés augmentant chaque année, **il était nécessaire de trouver une solution pour désengorger les occupations de ce gymnase et répondre aux demandes des associations sportives.**

Le projet a donc consisté à **réaménager l'ancienne caserne de pompiers en salle de sport**, pouvant accueillir les **différentes associations de sports de combat** de la ville (judo, karaté, Aïkido et boxe).

Une partie des locaux a également été conservée pour **réaliser un espace à la mémoire de la compagnie des sapeurs-pompiers « Marceau Faure »,** aujourd'hui disparue du fait de la fusion des centres de secours de Castelsarrasin et Moissac (fondée en 1839).

La caserne au 64 avenue de Courbieu, un bâtiment datant des années 80

La réalisation du projet est une des premières opérations inscrites dans le **Contrat Bourg Centre de la commune** avec la Région (*axe 2 Restructurer une offre de services et d'équipements adaptés aux besoins et aux usages d'aujourd'hui et de demain*).

Début 2018, plusieurs réunions avec les associations, futures utilisatrices des lieux, ont été organisées pour recenser et définir leurs besoins afin de les prendre en compte dans l'aménagement de ce nouvel équipement.

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

La conception a été réalisée en tenant compte de la configuration des bâtiments existants pour une répartition optimisée des futures activités, en fonction des **besoins propres à chacune des associations.**

Ainsi, le grand espace du rez-de-chaussée a été réservé pour la création **d'un dojo répondant aux normes européennes,** le premier étage a été doté d'un ring.

Les bureaux ont été conservés, des vestiaires et un accès handicapé ont également été créés.

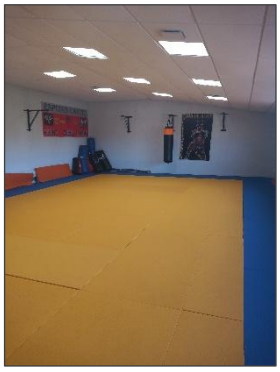

L'aide LEADER a pris en charge une partie du montant des travaux et équipements nécessaires au fonctionnement de cet espace.

Ce complexe a été inauguré le 6 septembre 2019 et est désormais utilisé par :

- 4 associations sportives de sports de combat regroupant **près de 300 licenciés** : Judo et Karaté Clubs, Boxe et Aikido ;
- **le Commissariat de Police de la ville et le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie** installé sur la commune pour leurs entrainements de sports de combat et de défense.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°4 « Assurer l'expression du bien-vivre ensemble par des pratiques innovantes en matière sociale, culturelle et associative » :

2 - Favoriser les initiatives collectives locales orientées vers l'intégration et la cohésion sociale :

4.5 - Création d'équipements, de lieux collectifs favorisant la cohésion sociale.

Plafond LEADER : 30 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 20/09/2021)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**260 581,34 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**30 000,00 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Département Tarn & Garonne	39 086,74 €
→ Région Occitanie	39 087,52 €
→ Communauté de communes Terres des Confluences	913,19 €
Autofinancement	151 493,89 €